

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 15 mai, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

**Étaient présents** : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, JOLY Jean-Marie, ESTRABAUT Vincent, KAMINSKI Stéphane, TRICOT Sylvie, COHARDY Emmanuel, HENNINOT Nathalie, COZZA Brigitte, HUVENOIT François, CLÉMENT Gérard, LOUIS Daniel, et THIERRY Christian à partir de 20H30

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel LOUIS a été élu secrétaire.

Date de convocation : 03/05/2018  
Date d'affichage : 03/05/2018  
Nombre de conseillers en exercice : 13  
Présents : 12 – Votants 12

Rappel de l'ordre du jour :

- **Budget communal :**
- Approbation du compte administratif
- Approbation du compte de gestion
- Affectation des résultats
- Vote des 3 taxes
- Vote du Budget Primitif
- **Budget annexe assainissement :**
- Approbation du compte administratif
- Affectation des résultats
- Approbation du compte de gestion
- Vote du Budget
- Dissolution du CCAS
- Indemnités du comptable
- Logivam
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**2018-04 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame GIRARD Betty, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur LEMOINE Thierry, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité** ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	75 934.01			199 195.39	75 934.01	199 195.39
Opérations de l'exercice	100 322.31	116 444.15	274 633.17	326 447.85	374 955.48	442 892..00
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	176 256.32	116 444.15	274633.17	525 643.24	450 889.49	642 087.39
Résultats définitifs	59 812.17	-		251 010.07		191 197.90
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- 59 812.17</b>		<b>251 010.07</b>		<b>191 197.90</b>	

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau créditeur, au

résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## **2018-05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M. LE RECEVEUR**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Mme Aude THEVENIN a normalement administré le compte de gestion 2017

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2018-06 AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 51 814.68 €, un excédent reporté de 199 195.39, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 251 010.17 et un déficit d'investissement de 59 812.17 €,

le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : EXCEDENT		251 010.07 €
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	:	59 812.17 €
- Affectation à l'excédent reporté report à nouveau créditeur (ligne 002)		191 197.90 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2017 (ligne 001)		- 59 812.17 €

## **2018-07 VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales, **à l'unanimité** :

**Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2018**

Taxe d'habitation	14.53 %
Taxe foncière bâti	11.30 %
Taxe foncière non bâti	16.78 %

## 2018-08 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, votent ainsi le budget primitif 2018:

BUDGET M14		FONCTIONNEMENT	TROSLY LOIRE		
				2018	
O11	charges à caractère général	104 000,00	O13	atténuation de charges	6 000,00
O12	charges de personnel	137 850,00	70	produits .....	4 000,00
O14	atténuation de produits	20,00	73	impôts et taxes	110 717,00
65	autres ch. de gestion courante	66 185,00	74	dotations et particip.	103 856,00
656	frais de fonct.des groupes d'élus		75	autres produits	11 000,00
66	charges financières	450,00	76	produits financiers	
66111	intérêts	450,00			
66112	ICNE (N - N-1)				
67	charges exceptionnelles	300,00	77	produits exceptionnels	13 500,00
68	provisions semi-budgétaires		78	repr.sur prov.semi-budg.	
O22	dépenses imprévues	0,00			
	<b>total opérations réelles</b>	<b>308 805,00</b>		<b>total opérations réelles</b>	<b>249 073,00</b>
O23	virement à l'investissement	119 156,00			
O42	transferts entre sections	8 881,00	O42	transferts entre sections	0,00
668	indemn.renégoc.capitalisées	0,00	722	travaux en régie	0,00
68	amortissements immobilisations	8 881,00	777	reprise de subventions	0,00
68	amortissements charges à répartir	0,00	78	repr.prov.budgétaires	0,00
68	provisions budgétaires	0,00	79	transferts de charges	0,00
O43	opér.ordre fonctionnement	0,00	O43	opér.ordre fonctionnement	0,00
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>128 037,00</b>		<b>total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>total dépenses fonctionnement</b>	<b>436 842,00</b>		<b>total recettes fonctionnement</b>	<b>249 073,00</b>
	restes à réaliser			restes à réaliser	
OO2	déficit reporté	0,00	OO2	excédent reporté	191 197,90
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>436 842,00</b>		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>440 270,90</b>

		INVESTISSEMENT			
DEPENSES				RECETTES	
					nouveaux
1641	emprunts	10 640,00	1068	résultat fonct. capitalisé	59 812,17
165	cautions	1 000,00			
204	subv.d'équipement versées	26 900,00	10222	factva	18 500,00
		50 000,00	13	fds	23 000,00
<b>21 immobilisations corporelles</b>			13..	cddl	23 024,00
2115	Terrains Bâti	50 000,00	1341	detr	9 979,00
2128	cimetière	20 000,00			
2138	autres constructions	14 000,00	1323	contrat rural	6 000,00
2151	voirie	50 000,00	16	emprunts	50 000,00
2151	ruelles	20 000,00	165	caution	1 000,00
21784	meublier sdf	3 000,00			
21318	salle anne morgan	27 000,00			
2121	peupliers	7 000,00			
27..			27..		
O20	dépenses imprévues		O24	cessions d'immobilisations	20 000,00
45..	opérations pour compte de tiers		45..	opérations pour compte de tiers	
	<b>total dépenses réelles</b>	<b>279 540,00</b>		<b>total recettes réelles</b>	<b>211 315,17</b>
			O21	virement section de fonctionnement	119 156,00
O40	transferts entre sections	0,00	O40	transferts entre sections	8 881,00
21	travaux en régie		16	indemn.renégociation capitalisées	
139	reprise de subventions		28	amortissements immobilisations	8 881,00
15	repr.prov.budgétaires		481	amortissements charges à répartir	
481	transferts de charges		15	provisions budgétaires	
O41	opérations patrimoniales		O41	opérations patrimoniales	
	<b>total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>total recettes d'ordre</b>	<b>128 037,00</b>
	<b>total dépenses de l'exercice</b>	<b>279 540,00</b>		<b>total recettes de l'exercice</b>	<b>339 352,17</b>
	restes à réaliser	0,00		restes à réaliser	0,00
OO1	déficit reporté	59 812,17	OO1	excédent reporté	
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>339 352,17</b>		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>339 352,17</b>

## **2018-09 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame GIRARD Betty délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe dressé par Monsieur LEMOINE Thierry, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité** ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 642.05			13 451.82	3 642.05	13 210.70
Opérations de l'exercice	5 298.05	5 298.05	9 539.17	6 912.05	14 837,22	12 210,10
Totaux	8 940,10	5 298,05	9 539,17	20 363.87	18 479,27	25 661.92
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- 3 642.05</b>		<b>10 824.70</b>		<b>7 182.65</b>	

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau créditeur, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## **2018-10 AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2017, constatant que le compte administratif du budget annexe fait apparaître un excédent de fonctionnement de 10 824.70 €, un déficit d'investissement de 3 642.05€,

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 3 642.05 €
- Affectation à l'excédent reporté report à nouveau créditeur (ligne 002) 7 182.65 €

## **2018-11 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M. LE RECEVEUR CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif annexe d'assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le Receveur a normalement administré le compte de gestion 2017

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2018-12 VOTE DU BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, votent ainsi qu'il suit le budget primitif 2018 de l'assainissement collectif du Bosquet,

O11	charges à caractère général	10 932,65
O12	charges de personnel	
O14	atténuation de produits	
65	autres ch. de gestion courante	250,00
66	charges financières	0,00
66111	intérêts	
67	charges exceptionnelles	0,00
O22	dépenses imprévues	
	<b>total opérations réelles</b>	<b>11 182,65</b>
O23	virement à l'investissement	7 600,00
	op.d'ordre entre sections	1 700,00
6611	ICNE N	
675	VNC des immobilisations cédées	
68	amortissements des immobilisations	1 700,00
68	amortissements des charges à répartir	
68	provisions	
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>9 300,00</b>
	<b>total dépenses exploitation</b>	<b>20 482,65</b>
	restes à réaliser	
OO2	déficit reporté	
	<b>TOTAL DEP. EXPLOITATION</b>	<b>20 482,65</b>

O13	atténuation de charges	
70	produits .....	8 000,00
74	subventions d'exploitation	
	autres produits de gestion courante	
75		
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	
	<b>total opérations réelles</b>	<b>8 000,00</b>
	op.d'ordre entre sections	5 300,00
6611	ICNE N-1	0,00
777	reprise de subventions	5 300,00
78	reprise de provisions	0,00
79	transferts de charges	0,00
72	travaux en régie	0,00
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>5 300,00</b>
	<b>total recettes exploitation</b>	<b>13 300,00</b>
	restes à réaliser	
OO2	excédent reporté	7 182,65
	<b>TOTAL REC. EXPLOITATION</b>	<b>20 482,65</b>

### INVESTISSEMENT

	RAR	nouveaux
réseaux		4 000,00
opérations		
transfert droit déduction TVA		
dépenses imprévues		
opérations pour compte de tiers		
<b>total dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>
opérations d'ordre entre sections		5 300,00
ICNE N-1		
reprise de subventions		5 300,00
reprise provisions		
charges à répartir		
travaux en régie		
op. d'ordre à l'intérieur de la section d'invest.		
<b>total dépenses d'ordre</b>		<b>5 300,00</b>
<b>total dépenses de l'exercice</b>		<b>9 300,00</b>
restes à réaliser		0,00
déficit reporté		3 642,05
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEME</b>		<b>12 942,05</b>

	RAR	nouveaux
1068		3 642,05
10..		
131		
16		
21,,23,		
2762		
45..		
<b>total recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>3 642,05</b>
O21		7 600,00
		1 700,00
1688		0,00
21,,,		0,00
28,,		1 700,00
481		0,00
14,,15,,		0,00
op. d'ordre à l'intérieur de la section d'invest.		
<b>total recettes d'ordre</b>		<b>9 300,00</b>
<b>total recettes de l'exercice</b>		<b>12 942,05</b>
restes à réaliser		0,00
OO1		0,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEME</b>		<b>12 942,05</b>

## **2018-13 DISSOLUTION DU CCAS**

Le maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2018.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier.

Le conseil exercera directement cette compétence et le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune, ainsi que tous les biens mobiliers ou immobiliers.

Le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier

## **2018-14 INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DE LA DGFIP**

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 portant sur les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissement public locaux,

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de demander l'aide technique de conseil en matière économique, financière et comptable à Madame Aude Thévenin, trésorière municipale qui accepte, et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%.

- d'ouvrir les crédits budgétaires tous les ans.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Nous sommes caution de LOGIVAM pour un prêt ayant servi à construire les logements rue du Marais. Il nous a été demandé d'accepter l'allongement de ce prêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Le secrétaire de séance :

Daniel LOUIS